

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

/MCB  
Objet

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt un  
le vingt trois janvier à 20 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. BOUTET, BOUCHET,  
LACHAUD, BUJARD, DUFOUR, MONTRON, COLLE, BOISARD, MAURELLET,  
GUICHAOUA, BOULAN, BROTEAU, BERLAND, DUFEIL, Me TAP, PELLETIER

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. PAPEAU par M. GUICHAOUA - XXXXXXXXXX  
Mme TAQUET par M. LIS - M. TETARD par M. MONTRON  
M. NAULIN par Melle FOUCHE  
Absents : MM. M. POUMAILLOUX par M. BOUTET  
VIAUD et POUGET

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Les tarifs du C.E.P.A.A.C., pratiqués actuellement ont été  
fixés par le Conseil Municipal dans sa séance du 14 décembre 1979,  
pour l'année 1980.

Le Comité Directeur de l'Office municipal du Tourisme, réuni  
le 8 janvier 1981 propose d'actualiser ces tarifs.

Le Vice-Président indique que selon un pourcentage effectué  
par le Directeur et les services administratifs de l'Office, il  
existe une distorsion entre les tarifs appliqués depuis l'ouvertu-  
re du Palais et les dépenses de fonctionnement actuelles.

Par ailleurs, il a été constaté que par le jeu des abatte-  
ments, mois creux, jour creux, les utilisateurs étaient amenés à  
payer des sommes dérisoires.

Exemple : la location d'une salle de commission louée pour  
un après-midi 200 F bénéficie d'un abattement jour creux, mois  
creux de 120 F soit brut hors taxes : 80 F - prix TTC : 94,08 F.



.../...

TARIFS DU PALAIS DES CONGRES  
CENTRE POLYVALENT D'ANI-  
MATION et D'ACTIVITES  
CULTURELLES

81 014

DATE DE CONVOCATION

16 JANVIER 1981

DATE D'AFFICHAGE

16 Janvier 1981

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 19

Nombre de votants 25

POUR : 25

CONTRE : \_\_\_\_\_

ABSTENTIONS: \_\_\_\_\_

D'autre part, les tarifs du fuel, de l'électricité, des produits d'entretien, du papier, des stencils ne cessent d'augmenter.

Exemple : Tous les 10 jours en hiver, le chauffage du Palais nécessite 7 000 litres de fuel domestique soit une dépense de 12 400 F, dépenses majorées en 1 an de 40 %.

Les produits d'entretien ont subi en ce qui les concerne une hausse d'environ 15 %.

Il n'est donc pas possible, même en conservant au C.E.P.A.A. sa vocation première, de continuer à pratiquer les tarifs actuels.

Le Comité Directeur propose donc de nouveaux tarifs pour 1981, ces tarifs ont été acceptés par la Commission des Finances réunie le 16 janvier 1981.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les propositions du Comité Directeur de l'Office municipal du Tourisme réunie le 8 janvier 1981,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 16 janvier 1981,

#### DECIDE :

- de fixer à compter du 1er janvier 1981, et pour l'année civile 1981, les tarifs du C.E.P.A.A.C. comme suit :



Tarifs du C.E.P.A.A.C. à compter du 1er janvier 1981.

A - <u>SALLES &amp; LOCAUX</u> :	<u>1/3 JOUR</u> matin ou A.M.	<u>JOURNEE</u> matin et A.M.	<u>SOIREE</u>
- Salle d'Assemblée Plénière (491 pl.)..	1 900,00	2 300,00	2 200,00
- Grand hall 1er niveau, extension Gde Salle ou expositions : 400 m2.....	740,00	980,00	860,00
- Petit hall 2ème niveau-expositions, réceptions, réunions : 335 m2.....	610,00	920,00	740,00
- Grand hall 2ème niveau, expositions, bals 400 m2 ou restauration 300.cts,.. selon conditions particulières.	860,00	1 230,00	1 040,00
- Salle de commission 50 places .....	250,00	340,00	280,00
- Salle de commission 150 places .....	500,00	680,00	580,00
- Salle de projection ou de commission, 70 places .....	300,00	460,00	360,00

B - EXPOSITIONS :

Location " à la salle ", selon tarif "A" + remboursement du chauffage et de l'électricité. ( temps de montage et démontage, non déductible ).

- Lorsque l'exposition s'effectue dans une partie de hall, le tarif sera de 3,00 francs le m2 au sol, + 1,00 franc le m2 "panneau" par journée d'occupation.

C - B A L S E T L O T O S

La délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 1979 est modifiée comme suit en ce qui concerne la tarification applicable aux organisateurs de bals.





.../...

- Grand hall 2ème niveau .....	1 500,00
- Petit hall 2ème niveau .....	900,00
Grand hall 2ème niveau + déambulateur 2ème niveau .....	1 700,00
- Grand hall 2ème niveau + petit hall 2ème niveau .....	2 200,00
- Grand hall 2ème niveau + Petit hall 2ème niveau, + déambulateur 2ème niveau .....	2 400,00

Dans tous les cas, location de la piste de danse et podium, facturée en sus. le m <sup>2</sup> .....	10,00
---	-------

D - MATERIELS, EQUIPEMENTS & PRESTATIONS :

- Traduction simultanée, par congressiste: Jour, non compris honoraires des traducteurs .....	9,00
( minimum perception : 900,00 francs ).	
- Récepteur individuel (casque écouteur), par unité .....	5,00
- Retransmission sur T.V. intérieure par congressiste et par jour. Minimum de perception : 250,00 frcs .....	2,50
- Projection cinéma 16 mm sonore, par 1/3 de journée .....	130,00
- Ecran 180 x 180 .....	35,00
- Projecteur diapositives 24 x 36 " " " .....	63,00
- Projections par télémégascope " " " .....	130,00
- Enregistrement vidéo par cassette non recédée (assistance du technicien non comprise).....	25,00
- Enregistrement vidéo par cassette cédée (enregistrement + Assistance technicien + cassette).	
- Rétroprojecteur / Episcopes par 1/3 journée .....	100,00
- Tableau de papier, (paper-board) par 1/3 de journée .....	32,00

.../...









.../...  
I - REMISES :

Les remises cumulables fixées à :

- 35 % pour manifestations inscrites au moix "creux" (délibération du Conseil Municipal du 14.12.1979),
- 25 % pour manifestations organisées hors week-End ( délibération du Conseil Municipal du 30.9.1977)

sont applicables pour les congrès, à l'exclusion de toute autre manifestation.

Le reste, sans changement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Par délégation  
de M. le Maire  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint



*J.P. Faber*  
J.P. FABER

